

**Fiche de données de sécurité
selon UE 453/2010**

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 3

Révision: 04.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit: KLEIBERIT 303.0 D3/D4****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max Becker Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
AllemagneKLEIBERIT CHIMIE
SARL
200 rue de Paris
F-67116 Reichstett
France**Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 (0) 7244 62-0

FAX: +49 (0) 7244 700-0

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Téléfon: +49 (0) 7244 62 486 / Langue: anglais, allemand

atteint les jours ouvrables (lundi - vendredi) 08h00 - 16h00 Uhr (Central European Time - CET)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE - DSD/DPD Néant.**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:**

Il contient 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (mélange dans un rapport 3 :

1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Description:** Dispersion de polymères de polyvinylacétate en phase aqueuse

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 3

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: KLEIBERIT 303.0 D3/D4

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

N° CAS	Désignation	Ident. phrases R	%
CAS: 108-32-7	derivés d'acide carbonique et d'ester alkyl		3-5%
EINECS: 203-572-1	Xi R36		
Reg.nr.: 01-2119537232-48-XXXX	Eye Irrit. 2, H319		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: néant

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau chaude.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche avec d'eau abondamment.

Recourir à un traitement médical.

Indications destinées au médecin:
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Acide acétique

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres sections Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

SECTION 7: Manipulation et stockage
Manipulation:
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune mesure particulière n'est requise.

Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 3

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: **KLEIBERIT 303.0 D3/D4**

(suite de la page 2)

- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1. Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2. Contrôles de l'exposition**
- **Equipeement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
- **Matériau des gants** Gants en caoutchouc synthétique
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide
- **Couleur:** Blanc
- **Odeur:** Caractéristique
- **valeur du pH à 20 °C:** ca. 3
- **Changement d'état**
- **Point de fusion:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition:** 100 °C
- **Point d'éclair:** Non applicable.
- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa (Wasser)
- **Densité à 20 °C:** ca. 1,1 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Viscosité:**
- **Dynamique à 20 °C:** ca. 12000 mPas
Méthode: Brookfield RVT
- **9.2. Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité** voir l'article 10.3
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 3

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: KLEIBERIT 303.0 D3/D4

(suite de la page 3)

10.6. Produits de décomposition dangereux: Acide acétique

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë:
Effet primaire d'irritation:
de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:
Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.

VPVB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Après solidification, de petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. No ONU

non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR, IMDG, IATA
Classe

Néant

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon UE 453/2010

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 3

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: **KLEIBERIT 303.0 D3/D4**

(suite de la page 4)

- **14.5. Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Faire attention à Pos 2 - Identification des dangers
- **Prescriptions nationales:**
- **(UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)**
- **VOC: [masse-%] 0,00 %**
- **(D) GHS CODE pour matériaux de revêtement de sol**
- **Information de caisse accident de la industrie du bâtiment**
D1 - Solventfree Aqueous Based Dispersion Flooring Materials
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
R36 Irritant pour les yeux.
- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement
- **Contact:** Dr. Wolfgang Stüber
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente -**

F